



Compte-rendu du CTSS de la DIRAG du 15 septembre 2016

Une déclaration liminaire conjointe Solidaires et FO est lue. Elle explique leur retour dans les instances suite au boycott national du début d'année, et leur présence à ce CTSS malgré le mouvement de grève national contre la loi travail, tout en dénonçant la poursuite de « la politique de démantèlement des services » à Météo-France.

DIRAG/D se satisfait du retour des RP. Elle indique être contrainte d'agir dans le cadre demandé par le PDG et que les marges de manœuvre sont limitées.

Pour la CFDT-Météo, titulaire et suppléant sont présents à ce CTSS. Côté Solidaires, un expert est également présent.

1. Suivi des actions.

- Pour les besoins de formation au robot-sonde : rien n'a été fait. Nouvelle action : vérification et précision des besoins en formation du chef RS et de l'OE au CM971.
- Visioconférences : système pas satisfaisant d'après DIRAG/D, on garde l'action. Responsable TTI/D. Gros problèmes en Guyane depuis 1 an et demi non résolus.
- Présentation RS Auto au personnel de Guadeloupe : pas d'avancée. DIRAG/D va relancer. Est suggéré par les RP Solidaires un expert pour ce faire (Chef OBS du CM973).
- AROME : il s'agit de vérifier que les paramètres demandés sont bien reçus.

2. Projet de réorganisation de la prévision en Martinique.

Le document fourni par la direction sert de base à la réflexion déjà bien avancée dans le Groupe de Travail (GT) sur l'organisation de la prévision. Quelques points :

- « Les responsabilités, notamment sur la vigilance, et les TROED des unités de prévision de Guadeloupe et Guyane ne devraient pas être modifiés »

Pour décembre 2016, livraison d'un planning des tâches pour chacun des postes de prévision de la DIRAG selon le scénario choisi par la direction.

Sous le pilotage de DIRAG/D, mise en œuvre de la fusion de DIRAG/PREVI et CM972/PREVIP dès que possible en 2017. La concertation est menée avec les représentants du personnel et avec les agents plus concernés directement.

Le responsable de CM972/PREVI – et CM972/DA – deviendra PREVI/DA.

CM972/D sera chargé d'assurer la mise en œuvre continue de la politique de Météo-France sur la Martinique, pourra être également amené à représenter Météo-France. Il s'appuiera sur la division PREVI en tant que de besoin.



Rappel : RP = représentants des personnels.

A la demande du personnel de DIRAG/PREVI et CM972, la publication des postes initialement prévue en octobre a été repoussée à la fin des travaux du GT.

La CFDT-Météo a renouvelé sa demande de connaître l'effectif cible car des points de blocage sont apparus lors du GT sur l'organisation de certaines tâches. Les RP signalent par ailleurs que le GT ne se passe pas aussi bien que DIRAG/D le laisse entendre, des tensions sont apparues à plusieurs reprises, notamment en Guyane.

Pour DIRAG/D, les rumeurs en Guyane, au sujet des directives techniques CSG, étaient infondées. Une réunion informelle avec le CSG a eu lieu avec DIRAG/PREVI/D et CM973/PREVI/D. Il est ressorti que le CSG pourra se satisfaire de directives de la division PREVI. Mais les décisions sont prises annuellement sous pilotage D2C. Suite à cela, DIRAG/PREVI/D a donc eu un échange avec la D2C sur les contrats (d'où la rumeur).

Au sujet de l'armement, DIRAG/D préfère la démarche inverse : le chiffre n'est pas arrêté et pourra être compris entre 2 et 3 postes (2 – 2.25 – 2.5 – 2.75), tout en étant inférieur la nuit. Elle évoque tout de même l'arrivée récente d'une sortie d'école, ce qui est un point positif.

Certains RP estiment que les dés sont pipés et que la réduction à 2 postes la nuit est déjà entérinée.

Suite à une réunion d'une partie du personnel en Martinique le 24/08, des propositions ont été faites sur les tâches et la production de fin de nuit, il en sera tenu compte.

Les RP soulignent les tensions entre les différents services créés par cette réorganisation. Ils rappellent que les CM971 et CM973 peuvent servir d'appui. DIRAG/D n'y est pas opposée. Elle précise que les CAP exceptionnelles pour pourvoir les nouveaux postes seront organisées en 2017. Les agents sur place seront prioritaires (sans apport extérieur). Il faudra compter en termes d'ETP +0.5 au TROED pour le brigadiste (à distance), qui sera basé en Martinique.

Les RP s'interrogent sur le fonctionnement de la brigade à distance. La direction indique que suite à une étude préalable, aucun point de blocage n'est apparu sur les outils. Pourtant, cela ne semble pas être le cas. La CFDT-Météo a demandé que l'étude faite par la direction soit communiquée.

Le 24 novembre, le TROED sera voté en préalable au CTEP du 15 décembre. Les nouvelles fiches de poste seront alors présentées.

Les RP demandent si un emploi CUT peut être prévu pour la fonction PREVI/DA. DIRAG/D ne vise pas à supprimer la fonction CUT du CM972/D. Elle précise qu'en métropole, les DA ne sont pas CUT.

Suite à une remarque de FO sur la politique de réduction d'effectifs à marche forcée en Martinique du fait du manque de personnel, D répond que sa mission est de s'inscrire dans les objectifs de baisse des effectifs, et que la fusion aurait eu lieu de toute façon.

3. Evolution de l'organisation de la DIRAG 2017-2021. Analyse de la situation actuelle.

Une lettre de mission du PDG va demander des propositions d'organisation dans le cadre de la baisse d'effectifs ; puis la DG décidera de l'organisation cible.



Dans ce cadre, DIRAG/D nous communique un état des lieux et une prévision des départs en retraite pour les 5 prochaines années sur la DIRAG. Un document sur le fonctionnement et la future organisation des services circule parmi l'encadrement pour discussion.

Sur la méthode, D souhaite organiser des réunions sur chacun des sites en octobre avec une procédure de remontée des remarques, en passant par les chefs d'unité. 2 réunions ont été organisées avec l'encadrement et un séminaire est prévu début février.

D informe qu'il n'y aura pas de réorganisation avant 2019.

Au niveau national, le projet PPP (Prévision / Production) est en cours et remplace l'avant-projet CAP (Chantier Amont de la Prévision). Et un projet est également en cours sur l'organisation du temps de travail (le « chantier 10 »).

D demande aux RP s'ils souhaitent discuter des documents.

Après une suspension de séance, les RP répondent par la négative, car ils considèrent qu'il est trop tôt alors qu'une réorganisation en Martinique est en cours. Ils attendent donc la présentation prévue en octobre dans les centres.

4. Modification du DO permanence.

La direction propose 2 modifications : appeler la hiérarchie locale avant la permanence, et un recentrage de la permanence métier sur la prévision.

La CFDT-Météo fait remarquer que cela complique les choses pour le prévi qui a besoin en opérationnel d'un référent unique. Quant au recentrage de la permanence métier sur la prévision, il suffit de communiquer et de clarifier les consignes aux agents, le rôle de la permanence de direction n'étant pas bien connu. De plus, les RP soulignent que le terme hiérarchie locale est ambigu.

VOTE : ANNULE.

D reprendra contact avec les responsables pour faire le point, compte tenu des remarques des RP, pour trouver une solution qui convienne à tout le monde. Le DO actuel continue donc de s'appliquer.

5. Modification de la localisation du poste EC-MPF/PCA en Guyane et Martinique.

D indique que cette modification intervient car le poste n'est pas pourvu depuis plusieurs CAP. Le poste a déjà été publié comme tel à la CAP d'automne.

Après nouvelle interruption de séance, les RP font une contre-proposition : ouvrir le poste en Guyane à la fois en ITM, et aussi TSM avec prime ITS-F et Info car ils souhaitent que le poste reste en Guyane en priorité. D prend note et y réfléchira.

VOTE : 5 CONTRE la proposition de la direction.

Le CTSS est donc reconvoqué (le 22/09) sur ce point avec le même ordre du jour.



6. Modification de l'organisation du traitement des missions à la division ADM.

Un agent d'ADM/PE partant en retraite ne sera pas remplacé. Il s'agit donc de transférer une partie des tâches (missions, suivi observateurs bénévoles) d'ADM/PE à ADM/FI, ce qui devient conforme au cadre imposé par le processus national GESFI. Actuellement, le poste de catégorie B d'ADM/PE (responsable) est occupé par un agent de catégorie C, ce, malgré les demandes de promotion de la direction depuis plusieurs années.

De plus, les effectifs du CM973 vont être mis à jour dans le document d'organisation ADM suite au départ non remplacé d'un agent catégorie C.

La CFDT-Météo demande si les agents sont accompagnés dans ce changement et si des formations sont prévues. ADM/D indique que ce sera fait après ce CTSS pour une mise en application au 1^{er} octobre et que cette modification fait l'objet d'un consensus en interne.

VOTE : 3 ABS (CFDT, FO, 1 SOLIDAIRES), 2 POUR (SOLIDAIRES). Modification adoptée.

Les RP déposent une motion pour pourvoir un agent de catégorie B comme responsable d'ADM/PE.

VOTE : 5 POUR la motion.

7. JRTT fixes 2017.

Vendredi 26 mai, lundi 14 août, vendredi 3 novembre.

VOTE : 5 POUR.

8. Délai de concertation au GT « Réorganisation de la prévision à la DIRAG ».

Voir point 3. La demande du personnel était de repousser les publications des postes en CAP après les travaux du GT, ce qui a été accepté par DIRAG/D.

9. Demande d'ITS fonctionnelle pour les agents du nouveau service de prévision en Martinique.

Les RP soutiennent le personnel de Martinique et réitèrent leur demande historique (depuis 2012) d'attribution de l'ITS-F pour l'ensemble des prévis DIRAG sans priorisation. La directrice retient cette proposition.

La CFDT-Météo fait remarquer que des quotas se libèrent au niveau national (30 primes). Quant au RIFSEEP (nouveau cadre réglementaire de primes) auquel le PDG fait allusion, on ne sait pas encore quand il sera en application, certainement pas avant 2018. D donne son avis : aucun espoir d'ITS-F n'est envisageable à court terme pour les prévis, mais une revalorisation lui paraît accessible dans le cadre du RIFSEEP.



10. Etat d'avancement des demandes du personnel de Martinique.

Ces demandes avaient été formulées en juin par le personnel en réunion avec la direction : le doublement des points en CAP, la possibilité de mutations DOM/TOM, des départs en métropole facilités, le paiement des indemnités de déménagement.

La direction indique qu'il ne peut y avoir d'indemnités de changements de résidences lorsque l'agent ne change pas de résidence administrative ou familiale, c'est le règlement.

Pour le doublement des points, la demande faite à la DRH et acceptée. En revanche, la question des mutations DOM à DOM reste en suspens.

11. Demande de révision du DO Notifications à la DIRAG.

La CFDT-Météo fait remonter des écarts à la procédure lors des dernières grèves : préavis de 12h non respecté, mode de communication aléatoire, inégalité de traitement lors d'un même épisode de vigilance. 2 recours ont été effectués.

La demande est d'assouplir le DO et de notifier le moins possible (voire pas du tout) les agents des CPP en vigilance jaune (ou menace de vigilance), du fait de la permanence métier.

Sur la forme, DIRAG/D pensait que le préavis de 12h était une limite à ne pas dépasser. Il n'y a pas volonté d'inégalité de traitement. D veut notifier moins, et demande donc aux permanenciers leurs suggestions de notifications en fonction de l'évolution prévue de l'épisode de temps dangereux.

Sur le fond, D informe être d'accord sur la demande de baisse des notifications des TSM prévus. Elle propose d'attendre les discussions au niveau central, au moins après le CTEP de septembre, pour commencer à réviser le DO.

D'autre part, en situation de grève, D pense qu'on peut admettre qu'il y ait un service dégradé, y compris sur de la vigilance jaune (bulletins retardés par ex.) mais ne reconnaît pas de dysfonctionnements.

12. Questions diverses.

Vigilance jaune (Solidaires) :

La demande de reconstitution d'un GT sur le sujet est acceptée pour 2017. Les RP font remonter que le débat est d'actualité depuis 10 ans, et que l'interprétation de la vigilance dépend des cadres qui sont en place (trop ou pas assez d'anticipation du risque). Ils estiment que les indicateurs, notamment de fausse alarme, sont irréalistes.

Carte Vigilance (Solidaires) :

Il est remonté que la demande initiale n'est pas totalement satisfaite. Le CM97x/PREVIP peut colorier la carte mais n'a pas la main pour diffuser. D va se pencher sur le problème.

Aéroclub de Guadeloupe (Solidaires) :

Suite au mécontentement signalé depuis juillet (grèves et changement d'organisation), D informe que notre organisation leur sera explicitée (plus de CRA au CM971), ainsi que la notion de service dégradé en cas de grèves.



ARTT (Solidaires) :

Les RP font remonter des disparités entre les prévis des centres dans l'application de l'ARTT, notamment en termes de repos après une nuit (exemple d'une participation à un GT).

D affirme que les garanties minimales doivent être respectées, même s'il s'agit de volontariat. Surprise d'éventuelles disparités, elle indique être vigilante, notamment depuis le CHSCTSS du 27/10/15, sur l'application de ces règles.

Bilan de fonctionnement CM971 (Solidaires) :

Demande toujours non satisfaite. D produira un document pour le prochain CTSS. D'autre part, une demande de dérogation sur les bilans négatifs et paiement des IPHA au CM971 a été faite par les RP en CHSCTSS du 13/09. Les RP en CTSS renouvellent donc logiquement cette demande.

NHC (Solidaires).

Les RP se demandent pourquoi les agents du CM971 sont considérés en priorité faible pour ce stage alors qu'ils sont exposés au risque cyclonique. Et que cela fait un moment qu'aucun agent TSM de Guadeloupe n'a pu s'y rendre. D informe qu'1 agent de chaque département est prévu avec priorité DIRAG/PREVI. Pour 2017, un stage cyclone est organisé à la DIRAG avec un formateur de la Réunion. Priorité sera donc donnée à la Guadeloupe pour le NHC.

TTI (Solidaires) :

Demande si l'agent responsable de CM971/TTI peut faire office d'adjoint ou coordinateur technique pour aider TTI/D. DIRAG/D n'y est pas opposée.

OE (Ouvrier d'Etat) à St Barth (Solidaires) :

Situation compliquée suite à la cession de l'Espace Météo Caraïbes à la COM de St Barth. L'OE est toujours payé par MF pour l'instant mais incertitude sur l'avenir. Les 3 conventions vont être renvoyées à la COM et ce sera réglé d'après DIRAG/D, pas d'inquiétude.

OE en Martinique (Solidaires) :

Difficultés du fait d'un OE en maladie. Normalement 1 OE présent sur Desaix et 1 au Lamentin. D informe qu'on fera avec un seul OE car le poste n'a pas été publié, et que des appels d'offres externes seront faits pour les tâches à effectuer.

Observations météo sur les IDN (Solidaires) : demande de pallier les défaillances des transmissions des stations auto de St Martin par un contact local (obs. humaine) à défaut.

Radar de Guadeloupe (Solidaires) :

Inquiétude des prévis sur une éventuelle indisponibilité du radar pendant 6 mois lors de son remplacement envisagé.

Une nouvelle infrastructure est nécessaire et un site est à trouver, mais le problème avec les éoliennes persiste d'après DIRAG/D. Une indisponibilité de 6 mois est jugée inacceptable. Un radar mobile de remplacement serait insuffisant (portée limitée). DSO/CMR va instruire le sujet.



Compte-rendu du CTSS du 22 septembre 2016

Le CTSS du 15/09 été reconvoqué (par téléphone) en raison du vote négatif sur le point 6 (modification de la localisation du poste EC-MPF/PCA en Guyane et Martinique), avec le même ordre du jour et documents.

La proposition de la direction est donc inchangée. Suite aux questions des différents RP, D indique que le poste ayant déjà été publié comme cela en CAP, il n'y aurait pas de modification sauf additif de dernière minute. D'autre part, D juge qu'un délai d'une semaine est un peu court pour réfléchir à la proposition faite par les RP le 15/09 mais elle va l'étudier prochainement avec les responsables concernés, sachant qu'il n'y a aucun candidat à l'heure actuelle. A noter qu'une sortie d'école avait été demandée au printemps, sans succès (choix de la DG).

Un débat a eu lieu sur les postes de travail, en particulier le bureau et la localisation du futur agent affecté au poste EC-MPF/PCA. En Martinique, un bureau pourra être aménagé à Desaix d'après la directrice. En revanche, en Guyane, l'ancien bureau était un algeco en cours de réforme. Pour la direction, il n'est pas envisageable de travailler décemment dans cet algeco. Pourtant, comme le faisait remarquer un RP de Solidaires, 3 agents ont travaillé dans des algecos similaires sans que cela n'émeuve personne. D'autre part, la question des frais de mission est posée, sachant qu'un agent localisé en Martinique devra se rendre souvent en Guyane. La direction estime que c'est valable dans le sens inverse également, le supérieur hiérarchique étant en Martinique.

Les RP déposent une motion pour l'ouverture du poste ECMPF/PCA en Guyane en CAP ITM et aussi TSM (avec prime info et ITS-F). **VOTE : 5 POUR.**

Sur la proposition de la direction inchangée, **VOTE : 5 CONTRE.**

DIRAG/D réfléchira à la proposition des RP. En cas de 2^e additif à la CAP, et vu l'absence de candidats, il est envisageable que le poste soit proposé. Sinon il faudra attendre la prochaine CAP.

Point divers : le sujet de l'organisation de la Logistique en Martinique a de nouveau été abordé. Le fonctionnement est dégradé et la direction a été alertée sur des RPS. Une réunion aura lieu « sans attendre » entre D et les agents de ce service pour résoudre le(s) problème(s).

Prochaines dates : CTSS le 24 novembre 2016, repli le 1^{er} décembre 2016.